



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
AIN

Présidence

Dossier suivi par

Florence BRON

Tél. 04.74.45.47.04

florence.bron@ain.chambagri.fr

Vos réf.

Doss. Suivi par Corinne DURAND

Nos réf : I:\1-

Bureautique\07_Territoire_Dv\pt_local\

0702_Urbanisme\01\070204_Procédur

es_urba\Documents_urba\ZAP\Jassero

n\Avis\LH_FB_Avis DDT ZAP

JASSERON.doc

Chambre d'Agriculture de l'Ain

4 avenue du Champ de foire

BP 84

01003 Bourg en Bresse

Tél : 04 74 45 47 43

Bureau du courrier		
Transmis à	Pour attrib.	Pour info
MAPT		
SAF	X	
SCEP		
SG		
SHC		
SPGE		
SSCER		
SUR		
DNR		
<input type="checkbox"/> Courrier signalé		



DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
DE L'AIN
SERVICE AGRICULTURE ET FORET
23 RUE BOURGMAYER CS 90410
01012 BOURG EN BRESSE CEDEX

Bourg-en-Bresse, le 9 avril 2018

Objet : ZAP JASSERON
- Avis -

Monsieur le Directeur,

Par un courriel réceptionné dans nos services le 2 mars 2018, conformément à l'article R112-1-6 du Code rural et de la pêche maritime, le Préfet de l'Ain sollicite notre avis sur le projet Zone Agricole Protégée de JASSERON. Nous vous en remercions.

Au titre des personnes publiques associées à ce projet de ZAP, nous vous informons que nous formulons un **avis favorable** sur ce dossier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président

Michel JOUX